

CR Belouizdad

Le Chabab bloqué à l'aéroport, le déplacement en Afrique du Sud en péril !



Alors qu'il devait s'envoler ce matin pour défier Stellenbosch FC dans le cadre de la 4ème journée de la phase de poules de la Coupe de la Confédération (CAF), le CR Belouizdad se retrouve dans une situation pour le moins inconfortable. Un imbroglio administratif majeur retient actuellement la délégation algéroise à l'aéroport international d'Alger, jetant un flou total sur l'organisation de ce déplacement crucial pour la suite de la compétition continentale. Tout était pourtant méticuleusement préparé pour ce que les sup-

porters appelaient déjà le « vol de la confirmation ». Galvanisés par leur brillante victoire (2-0) obtenue dimanche dernier au stade Nelson-Mandela face à ces mêmes Sud-Africains, les coéquipiers de Raouf Benguit s'étaient présentés à l'aéroport dès 4h00 du matin, affichant une détermination exemplaire. Actuel leader du groupe C, le Chabab abordait ce long périple vers l'Afrique du Sud avec une ambition claire : ramener un résultat positif pour valider officiellement son ticket pour les quarts de finale. Un problème d'autorisation de survol

Le plan de vol initial, établi de longue date, prévoyait un décollage à 9h00 à bord d'un avion spécial. Le trajet incluait une escale technique à Douala, au Cameroun, avant de mettre le cap sur l'extrême sud du continent. Cependant, la machine s'est grippée au moment des dernières formalités. Selon des sources proches du club, la délégation belouizdadie n'a toujours pas reçu les autorisations de survol nécessaires pour certains espaces aériens sur l'itinéraire prévu.

À l'heure actuelle, les joueurs, le staff technique et les dirigeants sont toujours en attente dans le hall de l'aéroport. L'épuisement commence à se faire sentir chez les athlètes, dont la préparation physique et mentale est lourdement perturbée par cette attente interminable.

Une course contre la montre Le risque de voir ce déplacement purement et simplement annulé est pris très au sérieux. Une telle issue aurait des conséquences sportives dramatiques, avec un risque de forfait, sans oublier d'éventuelles sanctions administratives de la part de la CAF. Néanmoins,

JS Tixeraine

Un an de suspension pour avoir étranglé l'arbitre Ghada Mehat !

La sentence est tombée. La Commission de discipline de la Ligue Nationale de Football Amateur (LNFA) a frappé fort suite aux incidents ayant émaillé la fin de la rencontre entre le Widad Tlemcen et la JS Tixeraine. Le joueur Ghali Zerraka Younes a écopé d'une suspension d'une année ferme.

Sur le plan purement sportif, la 17e journée du championnat de Ligue 2 (Groupe Centre-Ouest) a souri au Widad de Tlemcen. Les Zianides ont réussi une belle opération en s'imposant logiquement face à la JS Tixeraine sur le score de 2-0. C'est au coup de sifflet final que la rencontre a basculé dans le regrettable. Selon le rapport officiel de la commission de discipline, l'arbitre de la rencontre, Ghada Mehat, a été la cible d'une

agression physique directe. Le rapport précise : « Après examen du rapport complémentaire de l'arbitre, celui-ci a confirmé avoir été étranglé par le joueur Ghali Zerraka Younes après avoir reçu un carton rouge direct à la fin de la rencontre. » Ce geste de violence a immédiatement poussé les instances sportives à prendre des mesures radicales.

Une sanction lourde et exemplaire

Face à la gravité des faits et pour préserver l'intégrité du corps arbitral, la commission de discipline n'a pas fait preuve de clémence. Le verdict est sans appel pour le joueur de la JST : une suspension d'un (01) an ferme de toute activité liée au football.

Une amende de 100 000 dinars algériens.

la direction du club s'active en coulisses. Des contacts intensifs sont en cours avec les autorités diplomatiques et les instances de l'aviation civile pour débloquer la situation en urgence. L'objectif est de permettre à l'équipe de décoller au plus vite afin de rallier l'Afrique du Sud et de disposer d'un minimum de temps de récupération avant le coup d'envoi prévu ce dimanche 1er février.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE Wilaya de Sétif

Direction des Travaux Publics

- Direction des Travaux Publics – Cité administrative Ain T'binet Sétif 19000 –
- Numéro d'identification Fiscal : 408015000019003
- Programme : 024.090.01/2026
- Intitulé de l'opération : Dédoublement de la RN78 entre Guellal Pk 0+000 et Bir Haddada Pk 15+000 sur 15 kms wilaya de Sétif

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° : 03 / 2026

La Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Sétif lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour la réalisation d'opérations :

- Lot 01 : Dédoublement de la RN78 entre Guellal PK 0+000 et Draa el Waste PK 8+000 sur 8 km.
- Lot 02 : Dédoublement de la RN78 entre Draa el Waste PK 8+000 et Ouled Sbaa PK 15+000 sur 7 km.
- Lot 03 : Eclairage public.

Ne sont éligibles au présent avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales que les entreprises satisfaisant obligatoirement aux critères suivants :

1. CAPACITES PROFESSIONNELLES :

Avoir un certificat de qualification et classification professionnelle, en cours de validité, en activité principale Travaux Publics et de catégorie pour :

- ✓ Lot 01 et Lot 02 : sept (07) ou plus.
- ✓ Lot 03 : Cinq (05) ou plus.

2. CAPACITES FINANCIERES :

Avoir réalisé durant la période des années (2022-2023-2024), au moins un chiffre d'affaires moyen de pour :

- ✓ Lot 01 et Lot 02 : 290.000.000,00 DA
- ✓ Lot 03 : 60.000.000,00 DA

Justifiés par des bilans visés par les services des impôts ou par des attestations de chiffres d'affaires délivrées par les services des impôts.

3. CAPACITES TECHNIQUES :

Avant déjà réalisé de projets durant la période (2015-2025) pour :

- ✓ Lot 01 et Lot 02 : Avoir déjà réalisé Un projet de dédoublement ou un projet neuf de route ou de modernisation ou de renforcement, dans le domaine routier, et ce sur un linéaire de 07 km en dédoublement (7 x 2) ou 07 km en route bidirectionnelle.
- ✓ Lot 03 : Deux projets d'éclairage public en énergie solaire.

Et ce par la présentation des attestations de bonne exécution (portant la mention : projet réceptionné définitivement ou faute de quoi joindre copie de PV de réception définitive) élaborée par les maîtres d'ouvrage. Les certificats administratifs de réalisation qui ne comportent pas la mention 'Attestation de bonne exécution' ne seront pas prises en compte.

Il n'est pas prévu de groupement dans le cadre de cet avis d'appel d'offre.

- Le soumissionnaire peut soumissionner dans les trois lots, et ne peut être attributaire que pour un (01) seul .
- Dans le cas où le soumissionnaire est considéré moins disant dans plusieurs lots, le lot attribué sera celui qui présente un écart de rapport différentiel «D» plus grand. (Ce rapport représente la combinaison la plus avantageuse financièrement à l'administration).

Les entreprises intéressées pourront retirer le cahier des charges auprès de la Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Sétif Cité administrative Ain T'binet Sétif 19000 ou le télécharger à partir son site officiel www.dtpsetif.dz.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérées dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas.

Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »
Appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales

N° : 03 / 2026

« Dédoublement de la RN78 entre Guellal Pk 0+000 et Bir Haddada Pk 15+000 sur 15 kms wilaya de Sétif »

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

- La déclaration de candidature dûment remplie, signée, cachetée et datée.
- La déclaration de probité dûment remplie, signée, cachetée et datée.
- Les statuts pour les sociétés concernées.
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
- Le certificat de qualification et classification professionnelle, en cours de validité.
- Les bilans visés par les services des impôts ou par des attestations de chiffres d'affaires délivrées par les services des impôts (2022-2023-2024).
- Les attestations de bonne exécution (2015-2025).
- Certificat du dépôt légal des comptes sociaux 2024, pour les sociétés concernées.
- La liste des moyens matériels.
- La liste des moyens humains.

L'OFFRE TECHNIQUE

- La déclaration à souscrire, dûment rempli, signée, cachetée et datée.
- L'instruction aux soumissionnaires dûment rempli, signée, cachetée et datée.
- Caution de soumission supérieure à 1% du montant de l'offre
- Le cahier des charges (clauses administratives générales, prescriptions techniques communes et prescriptions spéciales) portant la mention (lu et accepté) par écrit.
- Le planning prévisionnel d'exécution des travaux.
- Mémoire technique selon le modèle joint dûment rempli, signée, cachetée et datée.
- Annexes

L'OFFRE FINANCIERE

- La lettre de soumission dûment rempli, signée, cachetée et datée.
- Le bordereau des prix unitaires, dûment rempli, signée, cachetée et datée.
- Le détail estimatif et quantitatif, dûment rempli, signée, cachetée et datée.

NB : Les offres doivent être présentées en deux copies dans des enveloppes séparées, le premier porte la mention «Copie originale» et l'autre porte la mention «Copie conforme».

La validité des offres est égale 90 jours augmentée la durée de préparation des offres. Dans le cas de l'entreprise attributaire d'un marché public, le délai de validité des offres est prolongé systématiquement, d'un mois supplémentaire.

La durée de préparation des offres est fixée à Trente (30) jours par référence à la date de la première publication parution du présent avis d'appel d'offres dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP), la presse ou le portail des marchés publics. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date du dépôt des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

La date du dépôt des offres est fixée au dernier jour de la durée de préparation des offres de (08H30) à (13H30). Les entreprises intéressées pourront retirer le cahier des charges auprès de la DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE LA WILAYA DE SÉTIF - Cité administrative Ain T'binet Sétif 19000.

La date d'ouverture des plis est fixée au dernier jour de la durée de préparation des offres à (13H30). Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis est prévue en séance publique au siège de la Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Sétif, les soumissionnaires sont invités à y assister.